

TARIFS SALLES SAINT-FORTUNAT :

❖ particuliers et ressortissants de la Commune :

- grande salle et bar :	195 euros
- grande salle, bar et salle de plonge :	230 euros
- cuisine, matériel et salle de plonge :	90 euros
- petite salle et bar :	130 euros
- petite salle, bar et plonge :	165 euros
- tout (grande salle, petite salle, bar, cuisine, matériel et salle de plonge) :	360 euros

❖ associations de la Commune et de la Communauté de communes :

- grande salle et bar :	130 euros
- grande salle, bar et salle de plonge :	150 euros
- cuisine, matériel et salle de plonge :	90 euros
- petite salle et bar :	100 euros
- petite salle, bar et plonge :	120 euros
- tout (grande salle, petite salle, bar, cuisine, matériel et salle de plonge) :	250 euros

Pour les associations de la Commune, la gratuité des salles est possible une fois dans l'année lorsque la manifestation est gratuite ; hors chauffage et cuisine qui eux sont toujours payants. Toute demande de gratuité de salle doit être adressée à la mairie par courrier motivé. Elle sera examinée par le Conseil municipal.

Lorsque les salles sont louées pour le 31 décembre, elles sont toujours payantes même si la manifestation est gratuite.

❖ particuliers et autres associations :

- grande salle et bar :	365 euros
- grande salle, bar et salle de plonge :	400 euros
- cuisine, matériel et salle de plonge :	110 euros
- petite salle et bar :	200 euros
- petite salle, bar et plonge :	235 euros
- tout (grande salle, petite salle, bar, cuisine, matériel et salle de plonge) :	540 euros

Pour la période allant du **1^{er} novembre au 31 mars** de chaque année, une participation pour le chauffage sera demandée à chaque location : elle sera de **40 euros** pour la grande salle et de **30 euros** pour la petite salle. En cas de location de l'ensemble des salles, la participation sera cumulée, elle sera donc de **70 euros**.

Un supplément de **30%** du montant de la location sera demandé par journée supplémentaire de réservation.

Une caution de **500 euros** sera réclamée avant la remise des clés.

A la réservation, un montant représentant **20 %** de la location sera à verser à titre d'arrhes, non remboursable en cas d'annulation. Le paiement du solde de la location devra impérativement être effectué avant la remise des clés.

.../...

OBJETS CASSES OU PERDUS : lors des locations de la salle des fêtes

- verre :	3 euros
- tasse, assiette ordinaire :	4 euros
- ramequin, coupe à trou normand :	4 euros
- tasse, assiette en porcelaine :	10 euros
- pichet, saladier :	12 euros
- plat, soupière :	35 euros
- fourchette, cuillère, couteau :	4 euros

LOCATION DE TABLES : 3,50 euros la table

LOCATION DE BANCS : 2 euros le banc